

le 12/10/2021

Madame la commissaire enquêtrice,

différents points m'interpellent à propos de la réouverture de la carrière : les nuisances dues à la circulation des camions pour le transport de minerais auxquelles s'ajouteront les citernes d'eau souillée, les convois exceptionnels pour l'installation et d'autres pour la maintenance du chantier. L'inadaptation du circuit, inchangé depuis la précédente étude, persiste.

De plus, l'immense gâchis qui consiste à disperser dans la nature de l'eau pure issue de sources artésiennes me paraît aberrant, à l'heure où l'on oblige les viticulteurs et agriculteurs à protéger ces ressources. Pourquoi ne pas choisir de restituer cette eau aux viticulteurs des environs, très gros consommateurs d'eau de rinçage ?

Enfin, dans le rapport, il est précisé que cette carrière est la plus éloignée du site de transformation de la Méac et le dernier gisement dans la région de ce type de roche. Au bout des 27 ans d'exploitation, le contrat prendra fin. Est ce qu'une exploitation aussi éphémère mérite le saccage de l'environnement ?

La légitimité d'un tel projet questionne considérant les nuisances pour des centaines de riverains, les effets irrémédiables de la pollution carbonée quand les rapporteurs du GIEC estiment qu'il faut changer radicalement la façon dont nous produisons les biens industriels.

Pour finir, le manque de pertinence de l'étude de la Méac me surprend. Je me suis attardé sur l'étude acoustique, saturée de définitions générales comme « logarithme décimal du rapport du carré d'une pression acoustique efficace au carré d'une pression acoustique de référence » . Elle me semble bâclée et approximative puisque qu'elle ne prend pas en compte la réalité. En effet elle omet dans le chap 1.7 *environnement sonore des lieux* , le passage hebdomadaire d'avions de chasse à basse altitude. Comment une enquête de terrain peut-elle oublier la nuisance sonore la plus forte ? Sans oublier au chap 3, la conclusion qui parle de résultats « globalement cohérents ».